

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23172</p>
---	---	--

**SEANCE du : 16 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 octobre 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 19h20	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Sandra CAILTON	Bruno BODIN	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW – pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Marie JARRY – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR – pouvoir à Bruno COTHOUIS
Nathalie MOREAU jusqu'à 19h20	Stéphanie FILLON	Philippe BARON
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Allocation vétérance aux sapeurs-pompiers volontaires retraités et veuves de sapeurs-pompiers volontaires**

Depuis de nombreuses années, la commune de Bressuire octroie une allocation vétérance pour les sapeurs-pompiers volontaires retraités et veuves de sapeurs-pompiers volontaires. Cette allocation est versée à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Bressuire.

Pour l'année 2023, le montant de l'allocation est de 2 702.16 €, calculé sur la base de 5.56 €/année de service pour les sapeurs-pompiers volontaires retraités et 2.78 €/année de service pour les veuves de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour information, le montant de l'allocation en 2022 était de 2 710.50 €.

**Après en avoir délibéré, avec une abstention (Marinette TALLIER), le conseil municipal décide :**

**-D'ATTRIBUER** à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bressuire la somme de 2 702.16 € pour l'allocation de l'année 2023.

**-D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20231020-DG\_DEL\_2023\_172-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 OCT. 2023